



GROUPEMENT SCOLAIRE SAINT VINCENT

5 rue Charles Mangot

BP 50046

80500 MONTDIDIER

03.22.98.30.40

Courriel : comptabilite@stvt.fr

COMPTABILITÉ ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

TARIFICATION ÉCHELONNÉE

Elle est appliquée dans le souci d'une plus équitable répartition des charges supportées par les familles.

Elle a pour base le quotient familial.

COMMENT DÉTERMINER LE QUOTIENT FAMILIAL ?

- 1° - Additionner toutes les ressources du foyer, y compris les allocations familiales et autres, perçues au cours de l'année civile écoulée.
- 2° - Diviser ce total par le nombre d'enfants à charge + 2 (pour le père et la mère, même si l'un d'eux seulement est au foyer).

Remarque : Pour que les salariés ne soient pas défavorisés par rapport aux personnes à revenus forfaitaires, il faut tenir compte de l'abattement fiscal de 10 % sur les salaires.

Sont considérés comme enfants à charge :

- Les enfants de moins de 21 ans au 1^{er} janvier ou de moins de 25 ans s'ils poursuivent leurs études.
- Les enfants handicapés, quel que soit leur âge.
- Les enfants adoptés ou recueillis, s'ils remplissent les mêmes conditions que ci-dessus.

Les cas particuliers (longue maladie, chômage, les grands-parents à charge, etc....) sont à signaler.

TARIFS MENSUELS D'OCTOBRE à JUIN

(Cotisation Apel incluse)

Catégorie en fonction Du quotient familial	Contribution Familiale EXTERNAT	Contribution Familiale avec Demi – Pension
A : plus de 8 000 €	73,44 €	163,04 €
B : de 4 900 € à 8 000€	60,11 €	149,71 €
C : moins de 4 900 €	50,11 €	139,71 €

TARIFS TRIMESTRIELS DÉCEMBRE - MARS - JUIN

(Cotisation Apel incluse)

Catégorie en fonction du quotient familial	Contribution Familiale EXTERNAT	Contribution Familiale avec Demi- Pension
A : plus de 8 000 €	220,33 €	489,13 €
B : de 4 900 € à 8 000 €	180,33 €	449,13 €
C : moins de 4 900 €	150,33 €	419,13 €

TARIFS ANNUELS

(Cotisation Apel incluse)

Catégorie en fonction du quotient familial	Contribution Familiale EXTERNAT	Contribution Familiale avec Demi-Pension
A : plus de 8 000 €	661,00 €	1 467,40 €
B : de 4 900 € à 8 000 €	541,00 €	1 347,40 €
C : moins de 4 900 €	451,00 €	1 257,40 €

Une situation comptable sera effectuée en fin d'année scolaire.

Pour les boursiers qui ne sont pas dans la catégorie la plus basse, une étude sera proposée à la famille pour réduire la contribution.

Demi-pension : Elle ne varie pas d'après le quotient familial

REPAS EXCEPTIONNELS :

- 6,95 € : les repas sont facturés à chaque fin de mois.

ÉTUDE DU SOIR (gratuite) : De 17h à 18h sur **inscription**.

COTISATION APEL : Association des parents d'élèves – cotisation annuelle par famille.

ASSURANCE ST CHRISTOPHE : La cotisation est incluse dans la contribution familiale.

FRAIS ANNEXES : Prévoir quelques suppléments pour les voyages, spectacles, activités sportives ou spécifiques, fichiers conservés par les élèves (anglais, français, mathématiques...).

Nous vous informons qu'une facture annexe sera établie à chaque fin de mois pour les repas exceptionnels, frais annexes... et s'ajoutera à votre échéancier. Toutes les factures seront consultables sur le site EcoleDirecte : onglet – situation financière.